

BANQUE NATIONALE.

RAPPORT

FAIT



A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES,

DU 24 FÉVRIER 1862,

PAR M. LE GOUVERNEUR,

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

sur

LES OPÉRATIONS ET LA SITUATION DE LA BANQUE,

ET

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS.

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE E. GUYOT,

RUE DE PACHECO, 12.

1862

SALLE DE LECTURE

BANQUE NATIONALE.

RAPPORTS.

BANQUE NATIONALE.



RAPPORT

Fait par M. le Gouverneur, au nom du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale du 24 février 1862, sur la situation de l'établissement et les résultats du bilan arrêté au 31 décembre 1861.

MESSIEURS,

Je viens, en conformité des articles 29 et 47 des statuts et de l'article 13 du règlement d'ordre intérieur, présenter à MM. les actionnaires de la Banque nationale, au nom du Conseil d'administration, le rapport annuel sur les opérations et la situation de l'établissement, et leur communiquer le bilan et le compte de profits et pertes de notre onzième exercice, arrêté au 31 décembre 1861.

Aucune modification ne s'est opérée l'année dernière dans le personnel de l'administration. M. De Pouhon, directeur sortant, et MM. le baron Grenier et Nagelmackers-Orban, membres du Conseil des censeurs, dont le mandat était à la veille d'expirer, ont été réélus, à l'unanimité des suffrages, dans votre assemblée du 16 décembre dernier.

Personnel.

Mouvement des actions.

Sur les 25,000 actions dont se compose le capital social, le nombre de celles inscrites en nom, au 31 décembre 1860, était de	10,490 actions.
Dans le courant de l'année dernière, il a été inscrit	820 id.
Ensemble.	<u>11,310 actions.</u>
Mais il a été transféré au porteur.	713 id.
Il restait donc au 31 décembre 1861.	<u>10,597 actions.</u>
Le chiffre des actions au porteur était de	14,403 id.
Total	<u>25,000 actions.</u>

Le nombre des actions inscrites en nom s'est donc augmenté de 107 seulement. Ces 10,597 actions nominatives étaient réparties entre 361 actionnaires, dont 266 possédant plus de 10 actions et ayant droit de voter aux assemblées générales, aux termes de l'art. 46 des statuts.

Le nombre des actionnaires inscrits s'est donc augmenté, dans le courant de 1861, de 26 actionnaires, et celui des actionnaires ayant droit de suffrage, de 15.

Résultats du bilan.

Le bilan arrêté au 31 décembre dernier, que nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de MM. les actionnaires (annexe A), balance, en actif et passif, par fr. 253,660,686-62, et présente au compte de profits et pertes (annexe B), un solde en bénéfice de fr. 4,561,550-08, en y comprenant la somme de fr. 625,000 qui a été distribuée aux actionnaires, pour le dividende du premier semestre.

Ci.	fr. 4,561,550 08
Le solde en bénéfice de l'année dernière était de	5,765,467 57
Différence en plus en 1861.	<u>fr. 596,082 51</u>

La répartition de ce bénéfice, faite en conformité des dispositions des statuts, est indiquée dans un tableau spécial joint à ce rapport (annexe C).

Nous nous bornerons à en faire ressortir ici les chiffres principaux.

On voit par ce tableau, que le solde des bénéfices de l'année, qui doit, suivant l'art. 17 des statuts, former la répartition du second semestre, après le prélèvement de la part de l'État et de celle de la réserve, est de fr. 2,881,101-80; ce qui a permis de fixer le coupon du dividende de ce semestre à fr. 90-25, soit fr. 11-50 de plus que l'année précédente, et laisse un excédant de fr. 2,851-80, que le Conseil général a fait porter à la réserve, en même temps qu'il a réglé le dividende, en vertu des pouvoirs qui lui confère l'art. 42 des statuts.

Le Conseil général a décidé en outre, sur la proposition du Conseil d'administration, et en faisant usage de la faculté qui lui est attribuée par le § 2 de l'art. 19 des statuts, qu'une somme de fr. 200,000 serait prélevée sur l'intérêt de la réserve pour être partagée entre les actionnaires, et cette résolution ayant été approuvée par M. le Ministre des Finances, le coupon du dernier semestre sera augmenté de fr. 8 et payé par fr. 98-25.

La part dévolue au trésor, en vertu de l'art. 7 de la loi du 5 mai 1850, est cette année de fr.	461,567 26
L'année dernière elle était de	365,000 59
Différence en plus cette année. . . . fr.	96,566 67

La part de la réserve s'élève cette année, en y comprenant le reliquat dont nous avons parlé tout à l'heure, à fr.	925,586 52
L'année dernière il y avait été porté seulement	751,252 97
Différence en plus fr.	194,333 55

Maintenant, si au montant des deux coupons représentant les bénéfices des deux semestres de l'année, on ajoute la part afférente à chaque action, dans l'intérêt du fonds de réserve, en tenant compte de la partie des intérêts de ce fonds qui a été capitalisée, on constate que le produit de l'action dépasse en réalité 160 francs.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'assemblée générale, le 25 février de l'année dernière, j'ai retracé les circonstances qui nous avaient forcé, dès les premiers jours du mois de janvier, à élever successivement le taux de nos escomptes à 4 et 4 1/2 et à 5 et 5 1/2 p. c.; mais, fort heureusement, cette dernière élévation n'avait dû être maintenue que pendant un mois environ et, dès le 11 février, le taux de l'escompte avait pu être descendu à 4 et 4 1/2 p. c.

Taux d'escompte.

Depuis cette époque jusque vers la fin de mai, il ne put être fait de nouvel abaissement, la situation de la Banque restant toujours fort tendue et son encaisse métallique n'étant guère au-dessus de ses limites statutaires; d'ailleurs, la crise monétaire continuait à sévir dans les pays voisins, et les Banques de France et d'Angleterre maintenant leur taux d'escompte à 5 p. c., la prudence ne nous permettait pas d'établir, entre notre intérêt et celui de ces deux pays, un écart trop considérable, qui aurait favorisé l'essor de la spéculation aux dépens de notre encaisse métallique.

Cependant, la situation de la Banque s'améliora tellement vers la fin de mai, et l'encaisse métallique prit de telles proportions que, quoique la Banque d'Angleterre eût porté, le 15 mai, son escompte à 6 p. c., notre administration n'hésita pas à réduire le sien à 5 et 3 1/2 p. c., taux qui, depuis l'installation de la Banque, a été appliqué pendant près de sept années sur onze.

Toutefois, cet abaissement d'escompte ne put se soutenir que pendant trois mois; dans les derniers jours du mois d'août dernier, la Banque, en présence de l'accroissement successif de son portefeuille et de la réduction continue de son encaisse métallique, descendu de plusieurs millions en dessous de la limite proportionnelle fixée par ses statuts, se trouva de nouveau dans la nécessité de remonter son escompte au taux de 4 et 4 1/2 p. c., taux qu'elle a dû maintenir jusqu'à la fin de l'année, mais qu'elle a pu abaisser tout récemment, à partir du 25 janvier dernier.

Tel est l'historique des variations que l'escompte de la Banque a subies pendant le cours de l'année que nous venons de clore, et il en résulte que le taux moyen a été cette année de 4-03 p. c. au lieu de 5-45 p. c. l'année dernière, soit une différence en plus de 0-58 p. c., ce qui explique comment il se fait que le solde en bénéfices a été plus considérable que celui de 1860, quoique le mouvement général des opérations n'ait pas été relativement beaucoup plus élevé.

Au surplus, il ne faut pas perdre de vue que, sauf à Londres, où l'escompte de la Banque d'Angleterre, après avoir été très-élevé pendant la plus grande partie de l'année 1861, est descendu momentanément à 2 1/2 p. c., celui des Banques de France et d'Amsterdam se maintient respectivement à 1 p. c. et à 1/2 p. c. au-dessus du nôtre.

Portefeuille.

Au 31 décembre 1861, le portefeuille de la Banque se composait des valeurs suivantes :

1,826 effets sur Anvers formant le portefeuille particulier de la succursale. fr.	16,442,576 07
56,440 effets sur Bruxelles et autres places de l'intérieur. . .	117,199,241 90
Soldes débiteurs des correspondants étrangers	22,027 59
<hr/>	
58,266 effets, d'un montant total de. fr.	<hr/> 133,665,815 56

Au 31 décembre 1860, le portefeuille général comprenait

57,069 effets, s'élevant en somme à fr.	159,459,840 27
<hr/>	
1,197 effets en plus, mais en somme, il y a une différence en moins de. fr.	<hr/> 5,776,024 91

Dans ce dénombrement du portefeuille, ne sont pas compris les effets remis à l'encaissement, à la date de la clôture du bilan, et dont le montant total était de fr. 10,504.854-98, qui doivent être ajoutés au chiffre ci-dessus pour compléter l'import du portefeuille figurant au bilan.

Nous ferons observer aussi que la Banque ne possédait plus à cette époque un seul effet sur l'étranger, attendu qu'elle s'empresse toujours de réaliser les valeurs de cette nature, aussitôt que le pays réclame l'emploi de toutes ses ressources.

Comme les années précédentes, nous allons maintenant mettre sous les yeux de l'Assemblée générale, les résultats de nos opérations d'escompte pendant le cours de l'année dernière, et, pour l'intelligence des détails dans lesquels nous devons entrer à cet effet, nous joignons à ce rapport différents tableaux analytiques qui simplifieront notre tâche et nous permettront de restreindre nos développements.

Escompte.

Le tableau litt. *H* présente le relevé de l'escompte de tous les effets sur la Belgique pendant le dernier exercice; il indique le nombre des effets escomptés à Bruxelles, à Anvers et dans nos 25 comptoirs, le montant de leur valeur, leur produit, le taux différentiel des escomptes par catégories, les remises allouées aux comptoirs, les pertes de place, et, enfin, les moyennes d'échéance et de produit, aussi par catégories.

Le tableau litt. *G* indique les chiffres comparés des cinq dernières années, en y comprenant les valeurs étrangères.

Le tableau litt. *I* présente les mêmes chiffres pour la succursale d'Anvers et les comptoirs de province.

Il résulte de ces différents tableaux, que la Banque a escompté, en 1861 :

406,052 effets, pour une somme totale de fr. 779,969,658 09

En 1860, elle avait escompté :

580,237 effets, d'une valeur totale de 729,542,170 66

Différence en plus cette année :

25,795 effets, et en somme fr. 50,427,487 45

La moyenne des échéances de l'ensemble des escomptes de la Banque a été cette année, comme l'année précédente, de 65 jours; quant à la moyenne générale des effets escomptés en 1861, elle a été de fr. 1,920, c'est-à-dire de fr. 58-92 au-dessous de celle de 1860; et ce chiffre n'est aussi élevé encore qu'à raison de l'importance des valeurs escomptées à Anvers et formant le portefeuille spécial de

la succursale ; car, si l'on opère seulement sur les valeurs escomptées à Bruxelles et dans les comptoirs, cette moyenne n'est plus que de fr. 1,610, soit fr. 54 de moins que celle de l'année dernière.

Au surplus, la Banque a toujours accueilli, sans égard à leur minime importance, toutes les valeurs qui se présentaient à elle dans les conditions prescrites par ses statuts ; aussi cette année, comme les années précédentes, plus de la moitié des effets escomptés sur la Belgique (208,709 sur 406,052) sont inférieurs à fr. 500, et il en est un très-grand nombre qui n'atteignent pas la somme de fr. 100.

Nous devons mentionner à ce sujet une mesure très-utile que la Banque a prise dans sa séance du 11 janvier dernier, et que le commerce et l'industrie ont accueillie avec une grande satisfaction ; je veux parler de la suppression des pertes de place, qui se percevaient sur les effets recouvrables en province et dans les faubourgs de la capitale.

Sauf les villes d'Anvers, Gand, Liège, Mons et Namur, sur lesquelles les effets s'escomptaient au pair, il était perçu partout ailleurs une perte de place qui variait de $1/2$ à $1\ 1/2$ par mille suivant les localités, et sur les faubourgs de Bruxelles, il se percevait un droit fixe de 25 cent. ; la perte de place proportionnelle se calculait toujours sur un minimum de fr. 200 par effet.

Ces diverses perceptions ont produit à la Banque, dans le courant de l'année dernière, une somme de fr. 57,652-11 ; c'est donc un sacrifice d'une certaine importance qu'elle s'impose, en même temps qu'un surcroit de travail et de dépense qu'elle s'attire, puisque cette faveur doit nécessairement faire affluer vers son portefeuille une foule de petits effets au-dessous de la limite de 200 francs, qui avait été adoptée pour le calcul des pertes de place.

Nous devons constater aussi que pendant le cours de 1864, où la somme de nos escomptes belges s'est élevée à près de 780 millions, le nombre des effets refusés, tant à Bruxelles et à Anvers que dans nos comptoirs, n'a été que de 4,202 s'élevant en somme à fr. 7,505,785-05, ce qui est au-dessous de 1 p. c. de toutes les valeurs admises, proportion qui est la même, à peu de chose près, que celle de l'année dernière.

Enfin, nous ferons remarquer que la Banque, outre ses opérations régulières d'escompte, fait gratuitement l'encaissement à Bruxelles et à Anvers de tous les effets qui lui sont remis à l'échéance par le commerce de ces deux places. Le nombre de ces effets s'est élevé l'année dernière, pour Bruxelles, à 7,112 effets, montant à fr. 2,191,549 52.

Le nombre des protêts faits à Bruxelles et dans les agences, pendant le cours de l'année dernière, a été de 6,814 en nombre et en somme de

fr. 5,535,954-41, soit moins de 5/4 p. c. du montant total de l'escompte.

Quant aux effets sans frais retournés par la caisse de Bruxelles ou par les agences de province, y compris celle d'Anvers, ils se sont élevés en nombre à 23,061, et en somme à fr. 8,702,645-50; de sorte que le nombre total des effets retournés avec ou sans protêt, qui avait été, en 1860, de 13,150 effets pour fr. 7,252,571-70, s'est élevé en 1861 à 29,875, et en somme à fr. 14,258,579-71, soit un peu moins de 2 p. c. du chiffre total des opérations d'escompte de l'année.

Au surplus, tous ces effets en retour, protestés ou sans frais, ont été immédiatement remboursés à la Banque par ses cédants, sauf une somme de fr. 22,610-54, restée en souffrance par suite de la suspension ou de la faillite déclarée des divers engagés. Sur cette somme, fr. 7,315-24 avaient été déjà recouvrés à la date du 31 septembre dernier, et nous avons passé le surplus par profits et pertes, soit fr. 15,295-10, quoique nous ayons l'espoir d'en récupérer une partie encore, et qu'une nouvelle rentrée ait même déjà été opérée depuis la clôture du bilan que nous vous présentons.

Les pertes essayées par nos comptoirs ne s'élèvent en totalité qu'à fr. 17,895, et encore, plus du tiers de cette somme se compose d'effets en souffrance, dont une partie pourra sans doute être recouvrée.

Il résulte des tableaux que nous venons d'analyser et du compte de profits et pertes de 1861 (annexe B), que le produit général de l'escompte et des pertes de place s'est élevé pendant l'année dernière :

Pour Bruxelles et les comptoirs de province, en y comprenant le réescompte de 1860, qui était de fr. 375,057-15, à	fr.	4,506,281 74	
Pour la succursale d'Anvers, y compris également le réescompte de 66,923-55, à			4,076,003 42
	Total. . fr.	5,582,285 16	

Mais il y a à déduire de ce produit :

1° Le réescompte du portefeuille de Bruxelles au 31 décembre 1861	fr.	448,278 01	} 545,204 72
2° Celui du portefeuille d'Anvers à la même date		96,926 71	
Le produit net du dernier exercice est donc de		fr.	4,837,080 44
Celui de l'année précédente était de			5,952,554 11
Différence en plus cette année		fr.	884,546 55

Le taux moyen de l'escompte, sur l'ensemble des opérations des comptoirs, a été

en 1861, de 4.22 p. c. brut et de 3.20 p. c. net, c'est-à-dire déduction faite de la remise des comptoirs. En 1860, cette moyenne était de 3.57 1/2 p. c. brut et 2.71 p. c. net; la différence respective en plus est donc cette année de 0.64 1/2 et de 0.49 p. c.

Sur les opérations de la succursale, le taux moyen a été en 1860 de 3.50 p. c.; il s'est élevé cette année à 3.76 p. c., soit 0.46 p. c. de plus.

Enfin, comme nous l'avons déjà fait remarquer tout à l'heure, la moyenne générale de l'escompte sur l'ensemble des opérations de la Banque en 1861, a été de 4.03 p. c. brut et de 3.44 p. c. net, au lieu de 3.43 et 2.96 p. c. en 1860.

Mouvement des caisses.

Les recettes de la caisse centrale ont été, en 1861, de . fr.	556,179,944 89
et celles des agences de province, de	1,017,661,966 05
	<hr/>
Ensemble. . . . fr.	1,573,841,907 94

Les paiements opérés par la caisse centrale, pendant le même exercice, se sont élevés à fr.	510,504,501 95
Ceux faits dans les agences ont été de.	967,027,042 06
	<hr/>
Ensemble. . . . fr.	1,477,531,543 99

Le mouvement d'entrée et de sortie de toutes les caisses a donc été cette année de fr.	3,051,173,251 95
En 1860, ce mouvement avait été de	2,820,971,451 65
	<hr/>
Différence en plus cette année. . . . fr.	230,201,800 50

Encaisse.

Au 31 décembre 1861, notre encaisse à Bruxelles, Anvers et dans nos agences, se composait de la manière suivante :

Espèces et lingots fr.	69,048,469 24	} fr. 96,530,225 98
Effets échus ledit jour	5,629,676 74	
Billets au porteur	21,852,080 »	

L'encaisse métallique était à la même époque de . . . fr.	69,048,469 24
Au 31 décembre 1860, il s'élevait à	63,025,554 91
	<hr/>
Différence en plus cette année. . . . fr.	6,024,954 55

La loi qui donne le cours légal aux monnaies d'or de France, a été publiée le 4 juin dernier, et n'a apporté aucun trouble dans la situation monétaire de la

Banque; l'or français existant dans nos caisses, au 31 décembre dernier, n'atteignait pas le chiffre de 15 millions, et était, par conséquent, inférieur au cinquième de la totalité de l'encaisse métallique.

Le tableau litt. *E* présente les chiffres comparés des opérations de la Banque et de leurs produits pendant les cinq dernières années. Nous nous bornons, comme d'habitude, à faire ressortir ici les différences entre les deux derniers exercices :

Mouvement des opérations de la Banque.

En 1861, le chiffre global des opérations s'est élevé à . fr.	994,109,193 01
En 1860, il avait été de	963,113,197 59
	<hr/>
Différence en plus cette année. . . fr.	30,995,995 42

L'augmentation proportionnelle des produits a été beaucoup plus considérable que celle du chiffre des opérations.

En effet, en 1861, le chiffre global des produits s'est élevé	
à fr.	5,904,579 84
Il avait été en 1860 de	5,008,655 40
	<hr/>
Il y a donc en plus cette année. . . fr.	895,924 44

Le tableau litt. *D* présente, en regard, les bilans des cinq dernières années. Nous nous bornerons encore à constater ici les différences entre les exercices de 1860 et 1861, différences d'ailleurs beaucoup moins importantes que celles qui existaient entre les chiffres des bilans précédents.

Au 31 décembre dernier, le passif de la Banque envers des tiers se composait :

1° Des billets en circulation ou existant dans les caisses, fr.	139,700,000 »
2° Des comptes courants, y compris le solde créditeur de l'État	79,283,620 19
	<hr/>
Total. . . fr.	218,983,620 19

Au 31 décembre 1860, le même passif s'élevait à . . .	218,325,144 37
	<hr/>
Différence en plus cette année. . . fr.	658,475 82

Pour couvrir ce passif, la Banque possédait, au 31 décembre dernier :

1° Dans ses caisses, en espèces, lingots et billets . . fr.	96,530,225 98
2° En valeurs de portefeuille	143,968,670 34
	<hr/>
Total. . . fr.	240,498,896 32

Ainsi, à l'époque de son dernier bilan, la Banque avait, en caisse et en portefeuille, plus de 20 millions en sus de tout son passif exigible, et elle possédait, en outre, plus de 13 millions en fonds publics consolidés, en immeubles, en prêts sur fonds publics et dans sa réserve. C'est là, sans doute, une situation des plus prospères et offrant toutes les garanties de confiance et de sécurité.

Comme les années précédentes, nous joignons à ce rapport, sous le litt. K, le tableau, par décades, des échéances des effets composant le portefeuille de la Banque à l'époque du dernier bilan; il résulte de ce document que, sur les 145 millions formant le chiffre du portefeuille, 112 millions, c'est-à-dire plus des $\frac{3}{4}$ devaient échoir dans les deux premiers mois de l'année, et que les seules échéances de janvier, réunies à l'encaisse métallique, eussent été plus que suffisantes pour rembourser toute la circulation.

Fonds publics.

Au 31 décembre 1864, la Banque possédait en fonds publics consolidés :					
1°	Fr.	246,000	4 p. c. évalués à 80 fr. fr.	196,800	»
2°	»	2,695,800	2 1/2 p. c. à 50 fr.	1,347,900	»
3°	»	1,450,700	4 1/2 p. c. de l'emprunt de 45 millions,		
			sur lesquels il reste à verser fr. 725,010. évalués à fr.	608,933	31
				<hr/>	
				Fr.	2,153,633 31

Au bilan précédent, le chiffre des fonds publics de la Banque s'élevait à fr.	3,281,312	30
	<hr/>	
Différence en moins cette année. fr.	1,127,678	99

Cette différence provient d'abord de ce que la Banque a transféré à son fonds de réserve, et au cours de l'époque où ce transfert a été opéré, la plus grande partie du 4 p. c. qui lui restait, en opérant de cette manière, conformément aux statuts, l'emploi de la part des bénéfices de l'avant-dernier bilan, affectés à la réserve; elle provient, en outre, de la réalisation qui a été faite de toute la partie de sa souscription à l'emprunt de 45 millions, pour laquelle elle avait obtenu des titres définitifs.

Quant à l'évaluation de ce qui lui reste de cet emprunt, nous ferons observer que nous avons continué à appliquer à l'amortissement partiel du prix, toute la partie des intérêts reçus dépassant l'intérêt à 5 p. c. du capital versé. Cette opération sera entièrement liquidée dans le courant de cette année, si les circonstances permettent à la Banque de compléter sa réalisation.

En ce qui concerne le bénéfice acquis à la Banque par les réalisations dont nous venons de parler, il figure au compte de profits et pertes par fr. 119,488-50.

Les intérêts de nos fonds publics, échus ou acquis à l'exercice clos le 31 décembre dernier, s'élèvent à	fr.	159,868 42
Ils étaient en 1860 de.		142,161 65
		2,295 25
Différence en moins.	fr.	2,295 25

Depuis son origine, la Banque avait toujours escompté les bons du trésor à moins de cent jours d'échéance, au taux des traites acceptées, suivant la prescription de l'art. 40 de ses statuts; elle achetait même de ces valeurs à plus longue échéance, et moyennant un intérêt plus ou moins élevé, suivant la durée du terme; mais, pour ceux-ci, le chiffre de ces opérations était fixé chaque mois par le Conseil d'administration, d'accord avec le Conseil des censeurs, et sous l'approbation de M. le Ministre de Finances. Le maximum fixé mensuellement était ordinairement d'un million.

Le Gouvernement n'émettant plus de bons du trésor, ces opérations ont complètement cessé depuis plus d'une année; mais la Banque, ainsi qu'elle l'a toujours fait, continue à escompter au taux des traites acceptées, c'est-à-dire, en ce moment, à 3 p. c., les coupons d'intérêt des emprunts belges dont l'échéance ne dépasse pas cent jours. Cette mesure qui, dans certaines circonstances, est très-utile aux rentiers de l'État, a été l'objet de quelques critiques que nous croyons inutile de réfuter, car le bon sens indique assez que c'est là un nouveau service ajouté à tous ceux rendus déjà par la Banque, laquelle ne peut, dans aucun cas, en essayer de préjudice, puisque la somme qui peut être affectée à ces escomptes sera toujours d'une très-minime importance et n'atteindra jamais la limite maximum de ses opérations antérieures en bons du trésor.

Les opérations de la Banque en prêts sur fonds publics, déjà fort amoindries ces dernières années, ont subi cette année une nouvelle réduction.

Prêts sur fonds
publics.

Au 31 décembre dernier, le chiffre des prêts sur fonds publics, tant à Bruxelles et Anvers que dans les comptoirs de province, s'élevait à	fr.	4,166,590 86
Ils figuraient au bilan de 1860 pour		4,468,872 08
		302,281 22
Différence en moins cette année.	fr.	302,281 22

Cette somme de fr. 4,166.590-86 se divisait entre 185 emprunteurs, soit 12 de plus que l'année précédente.

L'intérêt perçu sur ces opérations s'est élevé, en 1861, à	
Bruxelles et dans les agences de province, à fr.	147,129 60
A Anvers, à	28,007 52
Total. fr.	<u>175,157 12</u>
Il faut en déduire le réescompte de 1860.	21,547 56
Total net. fr.	<u>153,589 56</u>
L'année dernière cet intérêt était de	170,176 54
Différence en moins cette année. fr.	<u>16,566 98</u>

La somme totale des prêts sur fonds publics faits dans le courant de l'année s'est élevée à 22,062,678-81.

Le nombre des contrats a été de 660, donc 72 de moins que l'année précédente.

Comptes des correspondants étrangers.

Les comptes des correspondants étrangers présentaient, au 31 décembre dernier, en faveur de la Banque, un solde de fr. 22,027-59.

Et les intérêts bonifiés à la Banque, par quelques-uns d'entre eux, s'élèvent cette année, suivant le compte de profits et pertes, à fr. 2,829-80.

Avances sur dépôts de matières d'or et d'argent.

Ces opérations, qui ont pour but de favoriser dans le pays le commerce des matières d'or et d'argent, en même temps qu'elles permettent à la Banque de retirer un certain bénéfice de la partie improductive de son encaisse métallique, se sont continuées cette année, avec un peu plus d'avantage encore que l'année précédente.

En 1861, le bénéfice réalisé pour agio et commission sur ces dépôts de matières, y compris le droit de garde sur les dépôts volontaires, s'est élevé à fr.

En 1860, ces opérations avaient produit

	69,415 72
	60,590 75
Différence en plus cette année. fr.	<u>9,012 97</u>

Indemnité du caissier de l'État.

Vous savez, Messieurs, qu'aux termes de la loi du 10 mai 1850 qui règle le service des caisses de l'État, la convention à intervenir sur cet objet entre le Gouvernement et la Banque nationale, doit être révisée tous les cinq ans. La première convention, faite à l'origine de la Banque, fixait à 200,000 francs, maximum déterminé par l'art. 7 de ladite loi, l'indemnité annuelle de ce service.

A l'expiration de la première période quinquennale, en 1855, M. le Ministre des Finances demanda à la Banque de réduire cette indemnité de moitié, et celle-ci y consentit, déterminée par les motifs qui ont été exposés à cette époque à votre assemblée générale.

Cette seconde période s'est accomplie à la fin de 1860, et, dès le commencement de l'année dernière, M. le Ministre des Finances insista de nouveau pour que la Banque renonçât à toute indemnité quelconque, et fit gratuitement le service du caissier de l'État, pendant la nouvelle période quinquennale qui venait de s'ouvrir.

Cette proposition a été, au sein du Conseil d'administration, l'objet de longues et sérieuses discussions, et ce n'est qu'après un mûr examen que la Banque a acquiescé à la demande de M. le Ministre des Finances. Elle a voulu donner par là une nouvelle preuve de son désir d'augmenter, autant qu'il est possible, la somme des services qu'elle rend au pays; elle a considéré d'ailleurs que, si l'intérêt de ses actionnaires peut en être affecté, elle en trouve la compensation dans la possession d'un encaisse important qu'elle doit sans doute conserver toujours intégralement à la disposition du Gouvernement, mais qui lui permet de réduire les proportions de son propre encaisse et d'étendre ainsi le cercle de ses opérations.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier dernier, la Banque fait gratuitement et dans toute l'étendue du royaume, le service des recettes et des dépenses du trésor, et l'engagement qu'elle a pris à cet égard se prolongera jusqu'au 31 décembre 1865. Les charges que ce service lui impose étant confondues avec les frais généraux engendrés par ses services spéciaux, il n'est guère possible de déterminer avec exactitude l'étendue du sacrifice auquel elle a consenti; mais il ne peut guère être évalué à moins de 2 à 500,000 fr. annuellement.

Le compte immeubles, matériel et mobilier est porté cette année à l'actif du bilan pour. fr. 1,132,405 18

Immeubles, matériel
et mobilier.

Mais, dans ce chiffre, se trouvent compris les frais d'acquisition des maisons et terrains destinés à l'établissement du nouvel hôtel de la Banque et les frais de construction payés jusqu'au 31 décembre dernier, s'élevant à. 641,025 18

La différence de. fr. 491,580 »
représente la valeur des immeubles et du mobilier figurant au bilan de 1860 pour. 595,990 67

Différence en moins fr. 102,610 67

Cette différence provient d'un amortissement extraordinaire de 100,000 fr., que

le Conseil d'administration a cru devoir faire sur l'hôtel occupé actuellement par la Banque, et auquel des lézardes et des dégradations considérables se sont manifestées, qui en diminuent beaucoup la valeur. Il nous a paru, Messieurs, que cette propriété devant être réalisée dans deux ou trois ans, lorsque la Banque sera installée dans son nouvel hôtel, il était d'une administration sage et prévoyante de profiter des résultats favorables du dernier bilan pour réduire, tout d'un coup, la valeur de cet immeuble à un chiffre qui pourra, nous l'espérons, se réaliser alors sans qu'il y ait de nouvelle perte à subir.

Ce n'est là, comme nous venons de le dire, qu'un amortissement extraordinaire, et nous avons maintenu, d'ailleurs, pour les immeubles anciens, pour le matériel et mobilier, et pour le nouvel hôtel en construction, le système d'amortissement que nous avons exposé à l'assemblée générale dans notre précédent rapport.

C'est en opérant d'après ces bases que nous avons porté au compte de profits et pertes, pour l'amortissement des immeubles anciens, outre

les fr. 100,000 ci-dessus. fr.	14,180 41
Pour le matériel et mobilier.	4,189 75
Pour les immeubles nouveaux.	21,367 50
Total. fr.	<u>39,737 64</u>

Frais de premier établissement.

Le compte des frais de premier établissement s'élevait, au 31 décembre 1860, à fr. 275,067 »

Il figure au bilan de cette année pour fr. 261,600 »

Différence en moins fr.	<u>13,467 »</u>
-----------------------------------	-----------------

Ainsi, malgré l'amortissement de fr. 19,354 opéré cette année sur ce compte, ainsi que cela résulte du compte de profits et pertes, et quoiqu'une somme de fr. 42,400 ait été passée en outre, par frais généraux, pour usure de billets, ce compte n'a subi qu'une réduction de fr. 13,467, et cela à cause des dépenses occasionnées en partie par l'extension de la circulation, mais surtout par l'augmentation et le renouvellement des billets de petites coupures dont le droit de timbre est très-élevé. Nous ne pouvons, d'ailleurs, que répéter ici l'observation que nous avons déjà faite plusieurs fois, à savoir, que l'amortissement de ce compte est combiné de manière à ce qu'il soit complètement balancé à l'expiration du terme de la Société.

Passif du bilan.

Trois articles du passif du bilan, la réserve, la circulation et les comptes courants, peuvent seuls donner lieu à quelques observations.

Réserve.

Nous avons vu que la part des bénéfices portée à la réserve, en vertu de l'art. 6 de

la loi du 5 mai 1850, et en y ajoutant un léger excédant resté disponible après la répartition du dividende, s'élève cette année à fr.	925,586 52
L'année dernière, il avait été porté à la réserve	751,252 97
	<hr/>
Différence en plus cette année. . . . fr.	194,555 55

Conformément à l'art. 16 de ladite loi, la part attribuée à la réserve et les intérêts du fonds de réserve, pendant ce dernier exercice, ont été convertis en fonds publics, à l'exception de fr. 200,000 distribués aux actionnaires à titre d'accroissement de dividende; de sorte que le chiffre total de la réserve, au 31 décembre dernier, était de fr. 6,551,525-17, dont il faut cependant déduire ladite somme de fr. 200,000.

Le fonds de réserve est représenté à ce jour par fr. 5,050,000 de fonds belges $\frac{1}{4}$ p. c. et par fr. 4,565,200 de $2\frac{1}{2}$ p. c.

Le chiffre d'émission de nos billets au porteur était, au 31 décembre dernier, de fr.	159,700,000	»	Billets de banque.
Mais il faut en déduire ce qui existait, à cette époque, dans notre caisse centrale et dans nos caisses de province, soit.	21,852,080	»	
	<hr/>		
Le chiffre effectif de la circulation était donc de. . . . fr.	147,847,920	»	
Au 31 décembre 1860, ce chiffre était de.	147,899,960	»	
	<hr/>		
Il y a donc en plus cette année, une légère différence de fr.	52,040	»	

Voici maintenant quel a été, pendant le courant de l'année dernière, le mouvement des espèces et billets de banque.

Les recettes faites en 1861, dans toutes nos agences, s'élèvent à fr. 774,255,686-11, dont fr. 298,505,706-11 ont été reçus en espèces et fr. 475,729,980 » en billets.

Les paiements se sont élevés à fr. 795,855,640-40, dont fr. 265,977,880-40 ont été payés en espèces et fr. 527,855,760 en billets.

L'année dernière, la proportion des espèces aux billets était très-approximativement de 1 à 2 ou de moitié; cette année, elle s'est sensiblement modifiée. et les espèces reçues équivalent à peu près aux $\frac{2}{5}$ ^m de la totalité des recettes. Pour les

payements, la proportion des espèces demandées équivaut, à peu de chose près, au tiers de la totalité.

Le chiffre des billets présentés à l'échange, dans nos agences de province, a été, en 1861, de fr. 97,565,000 »
 Celui des sommes versées pour obtenir des billets, de 42,392,000 »

Comptes courants.

La balance des comptes courants figure au passif de notre bilan, au 31 décembre dernier, en y comprenant ceux de la succursale d'Anvers, pour fr. 79,283,620 19
 Au 31 décembre 1860, elle était de 81,825,144 57
 Différence en moins cette année. . . . fr. 2,541,524 18

Le nombre des comptes courants ouverts à Bruxelles, au 31 décembre dernier, était de 98, soit 12 de moins que l'année précédente; 20 de ces comptes, soit 8 de moins qu'en 1860, avaient pour cause des prêts sur fonds publics, et donnaient lieu, par conséquent, à un intérêt en faveur des emprunteurs, sauf une différence de 1 p. c. en faveur de la Banque.

Les intérêts bonifiés de ce chef avaient été, en 1860, de. fr. 22,412 38
 Cette année, ils n'ont plus été que de 17,285 85
 Différence en moins. . . . fr. 5,126 53

Le principal avantage de ces comptes courants consiste, on le sait, dans la faculté accordée à ceux qui y sont admis, de faire verser dans les caisses des agents de la Banque, en province, les sommes qu'ils ont à recevoir, afin d'en obtenir le payement, sans aucuns frais, soit à Bruxelles, soit à Anvers. Le commerce et l'industrie ont encore largement usé cette année de cette faculté, car les sommes que la Banque a eu à payer de ce chef, tant au siège de l'établissement qu'à la succursale d'Anvers, ne se sont pas élevées à moins de fr. 180,052,175-55.

Caissier de l'État.

Les recettes de la Banque, comme caissier de l'État, se sont élevées en 1861 à fr. 176,056,872 94
 L'encaisse au 1^{er} janvier de la même année, était de 71,213,563 56
 Total. . . . fr. 247,250,456 47
 Toutes les dépenses de l'exercice s'élèvent à 179,152,991 86
 L'encaisse du trésor, au 31 décemb. 1861, était donc de fr. 68,097,444 61
 A quoi il faut ajouter, pour divers comptes 167,940 24
 Total. . . . fr. 68,265,584 85

Nous devons cependant faire observer que l'encaisse disponible, au 1^{er} janvier de cette année, n'était en réalité que d'environ 50 millions, et que le surplus était engagé par les mandats et dispositions de la trésorerie, en cours, à la fin du dernier exercice.

Le mouvement général des comptes courants à Bruxelles, pendant l'année dernière, a été, à l'entrée, de fr.	892,188,928 52
À la sortie, de	888,165,245 12
Et en ajoutant le mouvement du compte du trésor, qui a été en recette et en dépense de	<u>553,947,522 45</u>
on voit que le mouvement général d'entrée et de sortie a été, pour Bruxelles seulement, de fr.	2,154,301,694 09
L'année dernière, il avait été de	<u>2,049,275,879 13</u>
Différence en plus cette année. fr.	85,025,814 96

Il ne nous reste plus, pour compléter ce rapport, qu'à vous donner quelques renseignements sommaires sur notre succursale d'Anvers et nos comptoirs de province.

Grâce aux soins intelligents de ses deux administrateurs, notre succursale d'Anvers a continué à marcher dans la voie du progrès, et nous donne cette année des résultats très-satisfaisants et qui ne sont inférieurs qu'à ceux de l'année 1857. Succursale d'Anvers.

Ces résultats se trouvent déjà compris dans l'ensemble des renseignements donnés sur les opérations de la Banque, mais en raison même de leur importance, nous avons cru utile de les résumer dans différents tableaux annexés à ce rapport.

Les tableaux litt. *H* et *I* présentent le résumé des escomptes de valeurs sur la Belgique et le relevé comparé de ces escomptes pour les quatre dernières années. Le tableau litt. *L* offre le résumé comparé du montant brut des bénéfices de la succursale pendant les six dernières années.

En 1861, la succursale a escompté :	
25,302 effets montant à fr.	163,603,054 71
En 1860, ses escomptes comprenaient :	
21,818 effets s'élevant à	<u>136,358,676 84</u>
Différence en plus cette année.:	
<u>1,484</u> effets, en nombre, et en somme fr.	27,244,377 87

Le produit brut des escomptes de la succursale, qui avait été en 1860 de fr.	661,852 11
s'est élevé l'année dernière à	1,008,855 »
	<hr/>
Différence en plus cette année . . . fr.	546,980 89

Les opérations de la succursale, en valeurs étrangères, ont eu, cette année, fort peu d'importance.

Elles ont consisté dans l'achat ou l'escompte de	
521 effets d'un import de fr.	6,052,227 04
L'année précédente ces opérations avaient été moindres encore, car il n'avait été acheté ou escompté que	
292 effets montant à	5,994,311 75
	<hr/>
Différence en plus cette année :	
229 effets, en nombre, et en somme fr.	2,057,915 31

Les prêts sur fonds publics de la succursale présentent, cette année, une légère augmentation comparativement à l'année précédente.

En 1860, il avait été fait :

116 contrats de prêts pour fr. 2,790,415 » ayant produit fr.	18,761 17
--	-----------

En 1861, il y a eu :

100 contrats pour fr. 3,470,007 09 ayant produit	20,819 45
--	-----------

Il y a donc eu cette année 16 contrats en moins, mais une différence en plus, en somme, de fr. 679.592 09 et en produit de. 2,058 28

Le mouvement général des comptes courants à Anvers avait été, en 1860, tant à l'entrée qu'à la sortie, de fr. 1,550,023,310 49

Cette année, il a été de 1,815,228,541 15

Différence en plus cette année. . . . fr.

265,205,030 66

Si, à ce mouvement des comptes courants de la succursale, s'élevant à fr. 1,815,228,541 15

nous ajoutons celui que nous avons constaté pour l'établissement central, soit

2,154,501,694 09

nous trouvons que le mouvement général de l'année dernière a été de fr. 5,949,550,055 24

Et si nous le comparons à celui de 1860. 5,599,299,189 62

nous constatons une différence, en plus pour cette année de fr.

350,250,845 62

A la fin de 1861, nous avons à la succursale 203 comptes courants, soit 13 de plus que l'année précédente.

Comme nous l'avons fait les années précédentes, nous joignons à ce rapport un tableau litt. I, qui présente le relevé comparatif des opérations des comptoirs pendant les quatre dernières années, de sorte que nous pouvons nous borner à quelques aperçus généraux sur leurs résultats et leur situation.

Comptoirs.

En 1860, la succursale et les comptoirs avaient escompté et envoyé à la Banque 266,008 effets, montant ensemble à fr. 524,789,287 24

En 1861, ils ont remis :

291,457 effets, s'élevant à 592,603,263 69

Différence en plus cette année :

25,449 effets, en nombre, et en somme fr. 67,813,976 45

En 1860, le produit de l'escompte à Anvers et dans les comptoirs, a été de fr. 2,737,182 19

Cette année, il s'est élevé à 3,643,649 81

Différence en plus en 1861. . . . fr. 906,467 62

L'ensemble des escomptes de la Banque ayant été de fr. 779,969,658-09, il en résulte que la succursale et les comptoirs figurent pour plus des trois quarts dans le chiffre général de l'escompte belge; c'est là sans doute une preuve incontestable des soins que la Banque apporte à porter le crédit sur tous les points du pays, et à faciliter l'accès de son portefeuille à toutes les valeurs commerciales que ses statuts lui permettent d'escompter.

Outre la succursale d'Anvers, dont nous avons analysé séparément les opérations, la Banque a en province 24 comptoirs, celui de Philippeville ayant cessé ses opérations l'année dernière, par suite du décès de l'un de ses membres et de la démission de deux autres; douze de ces comptoirs ont vu le chiffre de leurs affaires s'augmenter pendant le dernier exercice, et quelques-uns même dans de très-fortes proportions. Ainsi, par exemple, le chiffre des opérations de la Banque de Flandre s'est élevé de 85 à 96 millions, celui du comptoir de Bruges de 7 à 15 millions, celui du comptoir de Charleroi de 37 à 58 millions; dans sept comptoirs, les affaires sont restées à peu près les mêmes, mais cinq comptoirs ont subi des diminutions plus ou moins importantes; celui de Nivelles, entre autres, est descendu de 24 à 18 millions. Toutefois, il ne faudrait pas attribuer les réductions que l'on remarque dans certaines agences, à des circonstances fâcheuses qui affecteraient le commerce

ou l'industrie de leurs ressorts, mais bien plutôt aux mesures que la Banque a dû prendre pour éloigner de son portefeuille beaucoup de valeurs qui se renouvelaient périodiquement, et constituaient ainsi des circulations en quelque sorte permanentes, que la Banque doit repousser.

Nous croyons, Messieurs, avoir accompli notre tâche et pouvoir arrêter ici le cours de nos développements. Nous espérons que vous serez entièrement satisfaits des résultats que nous vous apportons cette année, et que vous trouverez dans la situation de notre établissement de justes motifs de confiance dans l'avenir.

Le Gouverneur,

DE HAUSSY.

RAPPORT

fait au nom du Conseil des Censeurs.

MESSIEURS,

Le rapport dont M. le Gouverneur vient de vous donner lecture contient, sur les opérations de l'exercice 1861 et sur le Bilan qui s'y rapporte, des détails statistiques on ne peut pas plus complets et qui vous permettront d'apprécier la situation prospère et toujours pleine d'avenir de la Banque.

Malgré les crises de diverse nature qui ont affecté l'année qui vient de s'écouler, et qui ont amené finalement une stagnation déplorable dans plusieurs de nos grandes industries, les bénéfices réalisés par la Banque dépassent, d'une manière assez notable, ceux de tous les exercices précédents.

Ce résultat est dû, principalement, au taux élevé auquel les circonstances ont obligé la Banque de maintenir son escompte, ce qui, cependant, n'a pas mis obstacle à un accroissement de cinquante millions dans la somme des valeurs escomptées. L'année précédente cet accroissement avait été de près de 118 millions.

Cet accroissement peut être attribué, d'une part, aux traites fournies par le grand commerce des céréales et d'autres denrées sur lesquelles la spéculation s'est portée, dans le courant de l'année; d'autre part, il ne faut pas se le dissimuler, à l'affluence de ces valeurs de circulation signalées dans la circulaire adressée par l'Administration de la Banque aux agents de ses divers comptoirs, le 21 janvier

dernier, circulaire dont le public ne paraît pas avoir bien compris ni le véritable but ni l'impérieuse nécessité.

Tout ce qui est relatif à l'escompte, aux pertes de place, aux placements de fonds, en général, étant soumis à l'approbation des Censeurs, aux termes des articles 22 et 39 des statuts, nous assumons volontiers notre part de responsabilité de cette circulaire, mais nous croyons devoir, en même temps, justifier les mesures prises par votre Conseil général, des critiques dont ces mesures ont été l'objet.

Nous espérons pouvoir le faire d'une manière complète; il suffit pour cela de rappeler quelques dispositions de la loi d'institution du 5 mai 1850; de la loi du 10 mai 1850, qui règle le service du caissier de l'État, et enfin, des statuts de la Banque, approuvés par arrêté royal du 4 septembre 1850.

Loi du 5 mai 1850.

ART. 5. La Banque commencera ses opérations lorsque trois-cinquièmes de chaque action seront versés. Elle pourra faire des appels de fonds si l'extension des affaires l'exige.

ART. 8. Les opérations de la Banque consisteront :

1° A escompter ou acheter des lettres de change et autres effets *ayant pour objet des opérations de commerce*, et des bons du trésor, dans les limites à déterminer par les statuts.

6° A faire des avances en compte courant ou à court terme sur dépôt d'effets publics nationaux ou d'autres valeurs, garanties par l'État, dans les limites et aux conditions à fixer périodiquement par l'Administration de la Banque, conjointement avec le Conseil des Censeurs, sous l'approbation du Ministre des Finances.

ART. 10. La Banque fera le service de caissier de l'État aux conditions déterminées par la loi.

ART. 12. La Banque émet des billets au porteur. Le montant des billets en circulation sera représenté par des valeurs *facilement réalisables*. Les proportions entre l'encaisse et les billets seront fixées par les statuts.

ART. 16. La Banque peut être autorisée par le Gouvernement à acquérir des fonds publics, sans qu'elle puisse en posséder *pour une somme dépassant le montant versé du capital social*.

La réserve énoncée à l'art. 6 sera employée en fonds publics.

Statuts.

ART. 8. Le taux de l'escompte, tant pour Bruxelles que pour les comptoirs, et le montant des bons du trésor admissibles à l'escompte, sont fixés tous les mois.

ART. 9. Sauf l'exception établie pour les bons du trésor par le § 1 de l'art. 8 de la loi, ne seront escomptés que *les effets de commerce* à ordre, timbrés, *ayant une cause réelle*, échéant au plus tard dans les cent jours, et garantis par TROIS SIGNATURES SOLVABLES.

Pourront cependant être admis les effets à DEUX SIGNATURES, si quatre directeurs et le Gouverneur y consentent.

La même Majorité est requise pour l'achat *d'effets sur l'étranger*.

ART. 13. La Banque est tenue d'avoir un encaisse métallique égal *au tiers* au moins du capital réuni des billets en circulation et des sommes déposées.

L'encaisse pourra toutefois descendre *au quart*, avec l'autorisation du Gouvernement.

Loi qui règle le service du caissier de l'État.

ART. 7. Il est alloué à la Banque, pour faire le service de caissier, une indemnité qui ne peut excéder deux cent mille francs annuellement.

Au moyen de cette indemnité, elle fera face à tous les frais d'administration, de matériel, de transport et de virements de fonds.

Messieurs les actionnaires voudront bien nous excuser d'avoir rappelé à leur attention des dispositions qui, sans doute, leur sont parfaitement connues, mais c'est dans les lois et les statuts que l'Administration doit trouver une justification complète de la ligne de conduite qu'elle s'est tracée.

On voit qu'aux termes explicites de la loi du 5 mai 1850 et des statuts, la Banque ne peut admettre à l'escompte que des effets de commerce ayant *une cause réelle*, c'est-à-dire des valeurs dont la création a eu pour objet une transaction commerciale et dont l'acquittement est présumé devoir se faire ponctuellement à l'échéance.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer dans un précédent rapport, la Banque n'a pas été instituée pour se faire commanditaire de nos diverses industries. Lors même que ses statuts le lui permettraient, la prudence devrait le lui interdire, et elle ne pourrait, en tous cas, affecter à un pareil emploi que la partie disponible de son propre capital. Tous les établissements de crédit qui, institués dans un autre but et régis par des statuts moins sévères, se sont écartés de cette règle si simple, ont éprouvé des embarras dans les crises qu'ils ont eu à traverser, et souvent, loin d'être en mesure de porter remède à ces crises, ils les ont aggravées ou en ont été même quelquefois les premières causes.

Le véritable but de l'institution d'une Banque est d'augmenter le *circulating medium*, l'agent de la circulation du pays, et de convertir en ventes au comptant les transactions pour lesquelles le vendeur a été obligé d'accorder du terme.

L'art. 12 de la loi du 5 mai exige que les billets en circulation soient toujours représentés par des valeurs *facilement réalisables*. Voilà la règle, et si, pour accorder au commerce et à l'industrie des facilités plus étendues, la Banque a cru pouvoir, en certaines circonstances, s'écarter un peu de cette règle, la lettre rigoureuse de la loi et des statuts ne l'y autorisait pas, et il n'en est pas ici comme des trois signatures exigées par l'art. 9. L'exception est prévue, les conditions auxquelles elle peut avoir lieu sont déterminées.

Quant au taux élevé de l'escompte qui a été maintenu pendant une grande partie de l'année 1861, ce taux se trouve pleinement justifié par les circonstances.

Le 2 janvier, la Banque de France avait élevé le taux de son escompte à 5 1/2 p. c.; le 8, elle le porta à 7 p. c., pour le maintenir à 6 p. c. pendant la plus grande partie de l'année. La Banque d'Angleterre, de son côté, avait porté, au mois de février, le taux de son escompte jusqu'à 8 p. c., mais la Bourse de Londres n'exerce pas, sur notre marché, la même influence que celle de Paris.

Les variations fréquentes des cours de la livre sterling, l'absence de toute communauté de système monétaire entre l'Angleterre et la Belgique, rendent les arbitrages sur une différence entre les taux d'escompte fort aléatoires.

Il n'en est pas de même pour la place de Paris. Déjà, quelque temps avant la promulgation de la loi qui a donné cours légal à l'or français, le change sur Paris tournait autour du pair, dans un cercle fort étroit; les envois d'espèces entre les places de Bruxelles et de Paris, se font avec une grande rapidité et à peu de frais; un écart de 2 p. c. entre les taux d'escompte suffit donc pour donner naissance à un arbitrage, et on sait sur quelle échelle nos puissants financiers établissent aujourd'hui leurs opérations en changes et en matières d'or ou d'argent.

A moins de s'exposer à voir subitement s'opérer un grand vide dans son encaisse, et à se voir enlever ainsi les ressources réclamées par notre propre commerce, la Banque nationale ne pouvait pas se dispenser de maintenir son escompte au taux auquel il a été fixé dans nos réunions mensuelles, et toujours avec un parfait accord entre l'Administration et votre Conseil des Censeurs.

Ce n'est pas en vue de vous procurer le plus gros dividende possible, que le Conseil général en a agi de la sorte. La Banque a su faire abnégation de ses propres intérêts en plus d'une occasion.

Ainsi, tandis que le 31 décembre 1852, lorsque les trois-cinquièmes de son capital seulement étaient versés, elle possédait pour plus de quatorze millions de fonds belges; que le 31 décembre 1854, avant que le complément du capital fût en voie

d'exécution, elle en possédait encore pour fr. 8,603,520 ; elle a réduit aujourd'hui cet article de son actif à la modique somme de fr. 2,155,635.

Elle aurait pu cependant, aux termes de la loi et des statuts, la porter jusqu'à vingt-cinq millions et ce placement lui eût produit, sans frais aucuns, un intérêt bien plus élevé que celui de 5-20 p. c., taux moyen net du produit des escomptes de nos comptoirs.

Mais, non-seulement la Banque a cherché à mettre à la disposition du commerce et de l'industrie du pays le plus de capitaux possible, mais elle a encore renoncé spontanément aux bénéfices résultant pour elle des pertes de place qu'elle prélevait sur diverses localités et du droit fixe perçu pour les faubourgs de la capitale.

Elle a consenti enfin à faire gratuitement le service de caissier de l'État, et cela malgré le texte formel de la loi qui, bien certainement, en disant à l'article 7 : *au moyen de cette indemnité* la Banque fera face à tous les frais d'administration, de matériel, etc., n'a pas pu entendre que ce serait au moyen d'un chiffre négatif que la Banque serait indemnisée de frais divers évalués de deux à trois cent mille francs.

L'art. 9 des statuts autorise la Banque à acheter des effets sur l'étranger ; elle a renoncé momentanément à faire usage de cette faculté, nonobstant les avantages que présente le portefeuille étranger en certaines circonstances, par la réalisation facile et immédiate des valeurs qu'il renferme.

Le chiffre des prêts sur fonds publics se trouve réduit à fr. 4,166,000.

On voit donc que toutes les ressources de la Banque sont affectées aux besoins du commerce et de l'industrie du pays, et que les accusations auxquelles un public, ignorant le véritable état des choses, a pu seul donner quelque crédit, ne sont fondées d'aucune manière.

Nous l'avons dit déjà dans notre précédent rapport, les bénéfices d'une Banque doivent nécessairement se multiplier en raison directe des services qu'elle est appelée à rendre.

Le bilan qui vous est soumis par l'Administration de la Banque a reçu l'approbation de votre Conseil des Censeurs.

Le Rapporteur,

Baron COGELS.

Les Censeurs,

Baron OSY,

Baron GRENIER,

Ferd. VAN DE VIN,

Comte AUGUSTE DE BAILLET,

Ch. DEMEURE,

NAGELMACKERS-ORBAN.

ANNEXES.

ACTIF.

BILAN arrêté au

Portefeuille, à Bruxelles et en province, et effets à l'encaissement		143,968,670 54
Caisse. { Espèces et lingots	69,048,469 24	} 96,530,225 98
{ Effets échus	8,629,676 74	
{ Billets de banque	21,852,080 "	
Fonds publics. { Fr. 246,000 4 %/o, à 80	496,800 "	} 2,153,653 51
{ 2,695,800 2 1/2 %/o, à 50	1,547,900 "	
{ 1,450,700 4 1/2 %/o, sur lesquels fr. 725,010 restent à verser	608,953 51	
Prêts sur fonds publics.		4,166,590 86
Fonds publics de la réserve		5,545,218 45
Immeubles, matériel et mobilier		491,580 "
Nouvel immeuble		641,025 18
Solde des frais de premier établissement		261,600 "
Coupons à recevoir		102,542 50
		253,660,686 02

Arrêté par le Conseil d'Administration, en séance du 9 janvier 1862.

Le Gouverneur,
DE HAUSY.

Les Directeurs,

L. DESWERT.
J.-R. BISCHOFFSHEIM.
I. DOUCET.
DE POUHON.
E. PRÉVINAIRE.
VAN HOEGAARDEN.

ANNEXE B.

BANQUE

Résumé du compte de Profits

A escompte et pertes de place. Réescompte sur 1862, à Bruxelles		448,278 01
» Succursale d'Anvers. Id.		96,926 71
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus par anticipation.		18,977 89
» Id. Par succursale d'Anvers, id.		2,569 67
» Frais généraux. Pour solde de ce compte		623,158 72
» Id. de la succursale, id.		82,475 54
» Frais de commission, de timbre et d'encasement à Amsterdam, Londres et Paris		10,806 44
» Comptes courants. Pour intérêts sur contrats garantis par dépôts de fonds publics.		17,285 85
» Caisse. Pour droit de patente de la Banque		68,466 19
» Effets en souffrance. — Solde de ce compte.		15,295 10
» Amortissement	des immeubles anciens 1/40	14,180 41
	du mobilier 1/10	4,189 73
	des frais de 1 ^{er} établissement 1/30 et 1/29	49,554 »
» Dividende aux actionnaires.	1 ^{er} semestre, 25,000 coupons à fr. 25	625,000 »
	2 ^e id. 25,000 id. à fr. 90 25	2,256,250 »
» Fonds de réserve. Art. 6 de la loi du 5 mai 1850		925,586 32
» Trésor public. Art. 7 id.		461,367 26
» Part de l'Administration. Art. 54 des statuts		93,546 50
» Nouvel immeuble. — Pour amortissement à 5 1/3 p. c.		21,367 50
» Immeubles. — Amortissement extraordinaire de l'hôtel de la Banque.		100,000 »
		5,904,579 84

NATIONALE.

et Pertes de l'année 1861.

Par escompte et pertes de place. Produit brut	4,306,281 74	}	5,382,285 46
Id. Id. Succursale d'Anvers, id.	1,076,003 42		
» Prêts sur fonds publics. Intérêts reçus ou acquis à Bruxelles et en province	147,129 60	}	175,137 12
Id. Id. Id. Id. à la succursale d'Anvers.	28,007 52		
» Bénéfices divers de la succursale.			9,295 41
» Fonds publics. Intérêts reçus ou acquis			139,868 42
» Id. Bénéfice de réalisation.			119,488 50
» Correspondants étrangers. Pour intérêts bonifiés.			2,829 80
» Comptes courants. Pour commission et change.			6,261 71
» Caisse. Intérêts sur dépôts de matières d'or et d'argent, et droit de garde.			69,415 72
			5,904,579 84

BANQUE NATIONALE.

Répartition des bénéfices de 1861.

Solde du compte de profits et pertes au 31 décembre		5,756,550 08	
Plus les 2 1/2 % payés aux actionnaires.		625,000 »	
	4,561,550 08	4,561,550 08	
Pour établir la part de l'Administration :			
Déduire 5 % sur le capital de fr. 25,000,000.	1,250,000 »		
Prélever 3 % sur la différence.	5,411,550 08	95,546 50	
		4,268,203 58	4,268,203 58
Pour établir la réserve et la part de l'État :			
Déduire 6 % sur le capital de fr. 25,000,000		1,500,000 »	
Reste.		2,768,203 58	
Prendre pour la réserve 1/3 de cette somme		922,734 52	1,584,101 78
» pour l'État 1/6 »		461,367 26	
			2,884,101 80
Pour établir le dividende :			
Déduire les 2 1/2 payés aux actionnaires.			625,000 »
Reste.			2,259,101 80
A répartir sur 25,000 actions. Soit par action	90 25		
Reliquat porté au fonds de réserve.	2,851 80		
RÉCAPITULATION.			
Part des actionnaires, 25,000 coupons à fr. 90 25.		2,256,250 »	
» de la réserve { le 1/3 ci-dessus.	922,734 52	925,556 32	
{ le reliquat	2,851 80		
» de l'État, 1/6		461,367 26	
» de l'Administration.		95,546 50	
Total égal au solde des profits et pertes.			5,756,550 08

BANQUE NATIONALE.

Résumé comparatif des bilans des cinq dernières années.

	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.
Passif de la Banque envers elle-même.					
Capital	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »	25,000,000 »
Fonds de réserve. . .	5,554,539 30	5,967,412 85	4,565,579 25	5,528,542 22	6,531,525 17
Dividendes aux actionnaires.	2,562,500 »	2,295,750 »	2,287,500 »	2,595,750 »	2,881,250 »
Passif envers des tiers.					
Billets de banque. . .	126,400,000 »	129,800,000 »	155,100,000 »	156,500,000 »	159,700,000 »
Comptes courants. . .	55,046,557 98	52,960,875 89	54,169,891 66	81,825,144 57	79,285,620 19
Divers	1,696,667 16	1,115,974 50	752,429 85	892,286 81	1,089,291 26
	194,060,244 44	215,156,011 24	221,875,400 76	252,159,725 40	254,285,686 62
Actif.					
Actionnaires.	5,751,250 »	1,252,200 »	2,050 »	»	»
Portefeuille.	96,072,460 61	119,296,606 77	125,845,887 89	148,026,291 49	145,968,670 54
Caisse.	74,068,167 20	77,614,087 65	85,524,894 48	89,602,462 24	96,550,225 98
Fonds publics et bons du Trésor.	4,406,380 »	5,265,540 »	2,840,780 »	5,281,512 50	2,155,633 51
Prêts sur fonds publics.	7,719,658 69	5,741,414 96	4,871,459 59	4,468,872 08	4,166,590 86
Société Générale. . .	3,899,200 »	2,924,400 »	974,800 »	»	»
Immeubles et mobilier.	600,200 »	619,600 »	985,440 »	1,106,825 81	1,152,405 18
Divers.	5,542,947 94	4,424,161 88	5,050,108 80	5,655,959 48	6,534,160 95
	194,060,244 44	215,156,011 24	221,875,400 76	252,159,725 40	254,285,686 62

Tableau comparatif des opérations et de

	1857.		1858.	
	OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.
Portefeuille. Escompte	580,972,999 52	2,915,284 28	475,816,990 51	2,786,112 55
Succursale d'Anvers. Id. et divers	162,058,343 43	1,549,429 81	110,317,528 81	795,771 24
Fonds publics	5,091,400 »	385,661 35	4,556,812 50	282,530 83
Avances sur fonds publics	Bruxelles et Province . 24,651,392 19 Anvers 8,717,555 »	260,055 89 71,098 46	23,838,127 91 7,963,908 »	199,498 67 62,567 47
Escompte de bons du Trésor	Bruxelles et Province . 4,148,442 92 Anvers 1,225,382 91	53,443 25 8,687 87	4,319,780 » 190,700 »	51,758 98 3,350 16
Trésor public. Produit net.	164,963,840 71	100,000 »	178,457,519 72½	100,000 »
Société Générale. Art. 26 de la loi du 5 mai 1850	3,899,200 »	60,315 75	2,924,400 »	44,109 70
Correspondants étrangers	»	12,948 29	»	11,061 10
Comptes courants, bénéfices divers (succursale).	»	1,660 93	»	3,409 60
Caisse, agio et commission sur lingots et dépôts	»	49,103 62	»	57,108 70
	755,728,556 68	5,267,689 50	808,365,767 45½	4,397,279 »
Mouvement des caisses.	RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.
Caisse centrale	508,823,861 76	505,914,324 49	470,912,607 23	426,267,992 95
Caisse des agents de la Banque.	680,201,602 26	679,501,678 86	676,994,965 24	647,199,722 44
	1,189,025,464 02	1,185,416,003 35	1,147,907,572 47	1,073,467,715 37

NATIONALE.

leurs produits, de 1857 à 1861.

1859.		1860.		1861.	
OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.	OPÉRATIONS.	PRODUITS.
526,964,744 13	2,998,582 69	621,254,729 35	3,667,775 89	628,641,934 28	4,306,281 74
112,827,846 20	640,746 29	156,358,676 84	726,738 70	163,603,054 71	1,076,005 42
3,058,180 »	209,280 33	5,851,655 »	223,146 65	3,764,652 30	259,356 92
21,115,920 07	197,091 58	18,455,851 83	169,232 51	18,592,671 72	147,129 60
3,805,652 47	36,630 94	2,790,415 03	20,664 46	3,470,007 09	28,007 52
2,823,600 »	31,667 11	1,508,400 »	10,408 96	»	»
363,480 »	5,432 51	53,040 »	125 76	»	»
170,185,203 29	100,000 »	177,910,649 54	100,000 »	176,036,872 91	»
1,949,600 »	23,638 89	974,800 »	8,610 73	»	»
»	945 96	»	9,989 81	»	2,829 80
»	12,860 74	»	11,571 18	»	15,557 12
»	61,593 21	»	60,390 75	»	69,413 72
843,094,206 16	4,318,270 05	963,115,197 59	5,008,685 40	994,109,193 01	5,904,579 84
RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.
506,985,295 10	456,601,637 11	560,120,305 87	510,190,539 68	556,179,941 89	510,304,301 93
772,656,147 17	731,294,659 19	900,726,201 82	849,954,404 26	1,017,661,966 05	967,027,042 06
1,279,611,442 27	1,187,896,296 30	1,460,846,507 69	1,360,124,943 94	1,573,841,907 94	1,477,331,345 99

BANQUE NATIONALE.

Extrait des situations publiées mensuellement, en 1861. en exécution de l'art. 22
de la loi du 5 mai 1850.

MOIS.	ENCAISSE MÉTALLIQUE.	PORTEFEUILLE.	CIRCULATION.	COMPTES CORRANTS.	AVANCES SUR FONDS PUBLICS.
Janvier. . .	71,525,371 50	141,649,804 45	118,677,500	74,842,550 07	4,264,721 96
Février. . .	78,805,960 64	151,164,426 87	116,556,250	75,288,815 52	5,950,809 75
Mars. . .	76,485,718 74	129,067,277 52	115,786,720	75,195,526 49	4,096,774 51
Avril. . .	78,505,357 86	128,927,715 74	111,011,040	77,156,151 75	3,885,250 06
Mai. . .	81,150,566 56	125,077,541 25	109,521,850	76,904,042 80	3,408,455 56
Juin. . .	75,155,609 55	156,905,555 42	114,528,350	75,572,954 52	3,296,514 55
Juillet. . .	65,184,762 40	145,556,897 56	114,915,740	74,221,086 49	3,144,640 79
Août. . .	68,078,515 69	145,805,051 97	115,146,060	75,108,575 98	3,210,748 86
Septembre	69,000,508 08	140,081,552 46	115,557,490	72,957,480 50	5,900,410 86
Octobre. . .	64,657,678 01	145,598,558 07	111,768,540	75,176,260 22	3,846,990 86
Novembre.	67,901,165 51	140,527,985 88	112,257,850	74,591,611 12	4,070,792 86
Décembre.	74,648,286 58	145,968,670 54	117,847,920	79,175,175 70	4,166,590 86
Moyenne mensuelle . . .		157,494,216 29			

BANQUE NATIONALE.

Tableau comparatif de la répartition de l'ensemble des escomptes pendant les années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861.

ANNÉES.	SUR LA BELGIQUE.		SUR L'ÉTRANGER.		TOTAL DES ESCOMPTES.	
	EFFETS.	MONTANT.	EFFETS.	MONTANT.	EFFETS.	MONTANT.
1857	220,397	520,456,512 02	2,017	22,595,050 95	222,414	543,031,542 98
1858	244,442	465,957,863 19	15,348	120,196,056 15	257,790	586,154,519 32
1859	308,820	577,101,284 15	7,345	62,691,306 18	316,163	659,792,590 33
1860	380,237	729,542,170 66	2,594	28,051,235 53	382,831	757,593,406 19
1861	406,052	779,969,658 09	1,826	12,275,330 90	407,858	792,244,988 99

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	EFFETS ESCOMPTÉS à 3 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 3 1/2 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 4 %.			EFFETS ESCOMPTÉS à 4 1/2 %.		
	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.	EFFETS.	MONTANT.	PRODUIT.
Alost	39	106,703 35	403 53	509	351,843 87	1,193 39	174	494,058 75	2,901 40	2,069	1,704,021 55	7,018 69
ARLON	25	233,000	1,448 58	919	5,156,078 81	43,378 43	12	43,888 75	377 71	2,285	12,870,141 69	159,271 47
BRUGES	282	1,544,151 27	8,265 54	972	2,079,909 65	13,882 21	695	5,745,849 12	30,724 70	2,550	5,550,083 25	47,258 50
CHARLEROI	518	1,427,288 04	8,648 59	16,109	15,245,310 29	97,287 36	1,240	4,122,858 02	31,869 97	36,684	34,515,612 23	280,575 96
COURTRAI	28	102,132 27	557 61	272	295,095 69	809 15	86	395,916	3,119 02	820	581,751 97	2,458 48
DINANT	44	163,173 65	1,115 92	1,489	2,291,486 18	17,504 89	101	317,267 49	2,861 58	3,331	5,310,195 93	32,986 97
GAND	1,372	7,591,434 69	44,287	9,763	14,997,595 84	97,497 52	4,109	21,955,024 27	174,344 33	28,831	43,576,768 99	367,181 90
GRAMMONT	163	260,156 19	1,768 33	7,061	4,331,745 96	32,363 33	367	590,285 50	4,900 44	16,855	10,690,569 49	98,011 73
HASSET.	79	193,600 40	1,231 84	820	1,363,939 41	10,401 02	156	361,338 05	2,711 51	1,965	2,578,886 64	23,495 76
HUY	243	1,259,385 55	8,358 86	4,335	7,227,841 28	33,955 31	910	4,171,412 34	37,836 47	12,269	19,358,613 01	189,712 59
LIÈGE	645	4,965,055 97	27,034 37	3,370	10,295,815 01	68,104 30	1,916	12,950,319 17	92,314 95	14,132	25,771,872 77	194,603 57
LOUVAIN	17	25,762 41	94 60	436	415,295 50	1,880 41	70	211,445 40	1,427	1,080	944,823	5,115 91
MALINES	43	188,999 77	1,296 77	374	303,265 09	1,287 79	126	348,526 98	4,309 88	882	577,607 89	3,399 90
MARCHE	17	81,436	656 06	593	1,002,666 87	8,505 38	37	244,070 07	2,429 04	1,362	2,292,296 41	23,842 15
MONS	431	1,838,771 32	10,088 12	3,021	5,765,672 59	41,498 92	1,018	4,694,239 21	32,412 45	7,785	15,477,530 67	138,518 76
NAMUR	190	943,323 23	4,896 26	1,969	3,558,018 58	21,282 61	498	2,300,023 19	14,006 95	5,081	8,869,464 98	66,220 33
NEUFCHATEAU	18	30,246 85	201 82	468	1,084,222 79	9,161 70	47	113,990 08	1,063 28	1,049	2,026,706 28	21,543 22
NIVELLES	232	762,415 10	4,728 41	3,443	3,688,371 73	23,780	682	2,083,146 37	18,163 23	9,878	10,719,377 30	93,462 56
PHILIPPEVILLE				13	14,851 47	93 86	5	11,826 30	99 89	218	252,722 86	2,405 11
RENAIX	220	707,934 58	3,339 17	1,401	1,458,127 76	12,026 18	527	2,058,296 01	20,748 17	3,233	3,262,510 42	34,379 53
SAINT-NICOLAS	61	374,939 71	2,333 90	143	230,819 73	1,660 13	127	363,893 11	6,337 39	420	560,121 27	5,023 80
TERMONDE	46	138,807 47	1,109 63	270	294,307 63	1,091 56	113	396,683 22	3,132 75	667	634,817 61	3,270 27
TOURNAY	138	545,304 69	3,400 86	1,223	866,633 10	3,243 47	449	1,615,713 70	12,431 73	3,077	2,603,613 22	12,402 18
TURNHOUT	84	408,017 33	2,921 01	213	294,829 62	1,770 24	181	746,151 07	6,403 15	586	590,347 38	5,187
VERVIERS	292	1,670,368 66	9,241 72	3,327	3,694,118 92	22,038 06	692	3,831,309 72	26,881 54	8,183	9,353,568 41	70,104 75
	3,243	23,407,872 26	149,456 34	64,889	86,328,067 39	591,979 52	14,341	68,891,736 69	533,812 31	163,310	218,698,347 22	1,890,939 19
ANVERS	3,216	44,735,755 02	229,110 42	1,787	6,674,047 18	37,464 61	11,432	91,120,768 77	573,710 12	3,731	13,756,286 32	96,497 33
BRUXELLES	19,430	45,086,390 88	224,310 07	12,321	11,924,857 83	58,398 30	43,628	90,009,881 06	604,488 14	30,237	31,096,278 94	218,228 06
	29,891	113,230,218 16	603,076 83	78,997	103,126,972 40	687,842 63	71,421	230,022,386 32	1,714,010 77	199,321	263,350,912 48	2,203,684 38
	Échéance moyenne. 65 jours.			Échéance moyenne. 67 jours.			Échéance moyenne. 62 jours.			Échéance moyenne. 67 jours.		

Relevé comparatif de l'ensemble des escomptes d'effets de

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	ANNÉES.	NOMBRE d'EFFETS escomptés.	MONTANT des EFFETS ESCOMPTÉS.	PRODUITS.
Succursale d'Anvers.	1858	15,765	110,517,528 81	617,525 85
	1859	18,401	112,827,846 20	504,678 55
	1860	21,818	156,558,676 84	661,852 11
	1861	25,502	165,605,054 71	1,008,855 00
Banque de Flandre	1858	21,824	49,282,254 64	251,552 17
	1859	29,950	65,494,056 59	507,050 56
	1860	42,609	89,288,219 26	452,555 25
	1861	48,181	96,025,706 92	585,502 79
Comptoir d'Alost.	1858	5,802	5,597,269 52	14,137 15
	1859	5,502	5,576,499 28	14,648 19
	1860	2,750	2,665,960 42	10,001 42
	1861	5,016	2,815,745 54	9,954 53
" d'Arlon	1858	2,021	10,157,192 98	65,665 45
	1859	2,505	15,765,697 21	87,175 55
	1860	2,756	16,990,957 01	112,571 66
	1861	5,454	19,745,820 55	154,167 06
" de Bruges	1858	1,515	5,406,127 74	25,114 70
	1859	2,799	8,481,472 16	40,555 07
	1860	2,790	7,715,086 29	59,444 11
	1861	4,660	15,517,682 71	80,900 27
" de Charleroi	1858	20,556	25,815,514 24	110,978 22
	1859	50,096	55,095,540 59	155,656 51
	1860	58,226	57,818,255 40	186,562 61
	1861	57,657	58,542,548 65	559,608 67
" de Courtrai	1858	"	"	"
	1859	"	"	"
	1860	1,181	1,500,440 45	5,895 56
	1861	1,274	1,428,019 77	5,653 80
" de Dinant	1858	2,121	5,770,711 70	24,558 57
	1859	2,517	4,216,515 71	26,554 14
	1860	4,227	7,225,975 41	46,574 70
	1861	5,254	8,445,229 23	60,057 75
" de Grammont	1858	6,447	4,064,245 02	20,801 17
	1859	16,555	10,606,705 88	57,418 55
	1860	29,048	18,540,760 64	105,485 77
	1861	25,919	17,159,054 52	115,710 59
" de Hasselt.	1858	658	745,156 91	2,867 29
	1859	1,510	1,775,554 04	9,560 94
	1860	2,264	2,999,965 44	15,555 50
	1861	5,149	4,660,759 94	29,750 81
" de Huy	1858	8,768	15,066,705 89	75,857 76
	1859	12,017	22,900,151 46	153,527 99
	1860	16,677	52,984,265 64	207,526 61
	1861	19,275	54,985,786 97	246,651 64
" de Liège	1858	16 271	27,877,215 77	124,074 55
	1859	20,205	41,939,494 41	207,541 45
	1860	25,090	54,425,227 29	277,850 58
	1861	24,071	55,861,227 54	517,625 12
" de Louvain.	1858	2,126	1,890,146 44	7,015 26
	1859	5,891	5,855,895 16	15,516 56
	1860	2,796	5,255,927 61	14,768 91
	1861	1,690	1,697,625 20	6,951 24

NATIONALE.

commerce des comptoirs, en 1858, 1859, 1860 et 1861.

DÉSIGNATION DES COMPTOIRS.	ANNÉES.	NOMBRE D'EFFETS escomptés.	MONTANT des EFFETS ESCOMPTÉS.	PRODUITS.
Comptoir de Malines	1858	"	"	"
	1859	"	"	"
	1860	894	1,241,348 50	4,657 06
	1861	1,515	1,707,559 99	8,565 77
" de Marche	1858	2,197	3,672,780 13	26,420 48
	1859	2,505	4,251,096 91	50,125 68
	1860	2,738	5,425,971 65	58,481 53
	1861	2,174	3,987,941 42	52,502 82
" de Mons	1858	9 986	25,625,822 62	115,878 28
	1859	10,874	27,837,456 29	140,564 85
	1860	15,216	51,078,097 87	162,544 58
	1861	13,081	29,507,540 71	180 044 39
" de Namur	1858	2,149	5,269,955 69	30,118 67
	1859	3,366	7,492,574 09	40,904 57
	1860	7,346	13,753,491 59	82,222 61
	1861	8,547	16,956,805 97	90,529 65
" de Neufchâteau	1858	65	190,151 48	917 11
	1859	128	269,590 81	1,746 02
	1860	1 402	2,561,436 95	15,251 41
	1861	1,752	3,497,620 57	26,275 82
" de Nivelles	1858	12,646	15,064,261 12	69,878 14
	1859	20,496	20,194,208 49	113,418 22
	1860	25,577	24,172,559 87	159,520 13
	1861	15,910	18,880,112 62	122 678 52
" de Philippeville	1858	1,469	1,758,913 71	10,787 65
	1859	2,450	2,958,518 41	18,053 77
	1860	1,682	2,182,804 97	13,676 34
	1861	280	559,686 61	2,483 52
" de Renaix	1858	"	"	"
	1859	191	569,284 65	2,184 77
	1860	3,996	5,554,778 40	53,659 44
	1861	5,747	7,947,672 26	59,131 49
" de St-Nicolas	1858	1,880	3,056,790 11	15,598 75
	1859	1,804	3,535,649 47	15,650 19
	1860	1,472	2,361,833 44	11,864 37
	1861	809	2,295,776 95	15,087 23
" de Termonde	1858	647	1,428,656 50	5,897 88
	1859	924	1,852,473 65	7,991 34
	1860	1,055	1,960,879 12	8,825 58
	1861	1,169	1,588,204 95	7,086 34
" de Tournay	1858	7,196	8,747,105 83	31,762 77
	1859	6,968	7,724,721 92	28,447 40
	1860	5,726	5,995,870 06	22,577 89
	1861	3,501	5,942,200 77	23,255 33
" de Turnhout	1858	714	943,137 99	4,806 94
	1859	660	1,168,437 "	3,999 82
	1860	970	1,949,660 05	9,963 68
	1861	1,175	2,197,798 61	15,619 47
" de Verviers	1858	6,500	8,092,155 80	53,525 55
	1859	9 438	12,486,581 89	52,282 47
	1860	11,905	17,204,639 87	78,160 98
	1861	13,359	19,688,107 85	105,890 17
RECAPITULATION	1858	144,987	525 619,724 46	1,659,294 12
	1859	203 508	410,525,158 25	2,105,612 50
	1860	266,008	524,789,287 24	2,737,182 19
	1861	291,457	392,605,265 69	3,645,649 81

ANNEXE K.

BANQUE NATIONALE.

Échéances, par décades, du portefeuille, à la date du 1^{er} janvier 1862.

Janvier	}	1 ^{re} décade. . . . fr. 10,657,481 95	}	55,916,891 65
		2 ^e — 21,731,609 98		
		3 ^e — 25,527,799 70		
Février	}	1 ^{re} décade. 26,240,693 87	}	56,209,746 64
		2 ^e — 15,210,140 85		
		3 ^e — 14,758,911 94		
Mars	}	1 ^{re} décade. 12,648,531 95	}	30,555,057 17
		2 ^e — 11,279,878 89		
		3 ^e = 6,626,646 35		
Avril		1 ^{re} décade		1,286,974 90
Montant du portefeuille au 31 décembre 1861. . . . fr.				145,968,670 34

BANQUE NATIONALE.

SUCCURSALE D'ANVERS.

Résumé comparatif du montant brut des bénéfices de six années.

DÉSIGNATION des COMPTES.	1856	1857	1858	1859	1860	1861
Escompte des effets et bons du Trésor	732,665 19	1,357,220 91	620,674 01	597,110 84	661,977 87	1,008,833 »
Avances sur fonds publics.	40,781 53	63,196 66	49,568 66	28,402 88	18,761 17	20,819 45
Dépôts volontaires. . . .	265 16	592 83	685 99	1,457 55	1,713 17	1,472 20
Dépôts de matières d'or et d'argent.	2,132 44	1,926 55	3,129 23	3,221 63	1,898 04	7,605 43
Divers bénéfices, d'après le compte de profits et pertes	6,863 47	6,279 19	4,702 80	6,188 70	5,154 90	5,458 74
TOTAUX. . .	782,407 79	1,429,216 44	678,760 69	636,381 60	689,505 15	1,044,188 82